



*Ministère de l'Équipement, du  
Transport, de la Logistique et  
de l'Eau*



*Centre National pour la Recherche  
Scientifique et Technique*

## **Partenariat en matière de recherche scientifique et technique sur la sécurité routière**

***2<sup>ème</sup> Appel à Manifestation d'Intérêt  
pour des propositions de projets de recherche  
en Sécurité Routière***

Février 2019

## 1. INTRODUCTION :

---

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau (METLE), notamment l'axe n° : 9 relatif à la recherche scientifique et la veille technologique sur la sécurité routière, une convention cadre de partenariat en matière de recherche scientifique et technique sur la sécurité routière a été signée le 11 Février 2015 avec le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST).

A cet effet, le METLE et le CNRST lancent conjointement ce 2ème Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) pour des propositions de projets de recherche autour de la sécurité routière.

## 2. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

---

L'objet du présent AMI est de susciter, identifier et sélectionner des propositions de recherche pouvant aboutir à des projets de recherche pertinents, réalisables et ayant de réels impacts en matière de sécurité routière.

## 3. THEMATIQUES CONCERNEES:

---

Le présent AMI porte sur des thématiques de recherche scientifique et technique autour de la sécurité routière, et notamment :

- Analyse comportementale des usagers de la voie publique ;
- Mesurage des indicateurs de la sécurité routière ;
- Enseignement de la conduite ;
- Contrôle et sanctions en matière sécurité routière (surcharge technique,...) ;
- Prise en charge post-accident ;
- Gestion locale de la sécurité routière ;
- Production et reproduction de la culture des risques routiers.

## 4. SELECTION ET FINANCEMENT:

---

Les propositions soumises seront examinées par les experts évaluateurs affiliés au CNRST selon les critères indiqués ci-dessous. Les porteurs des propositions retenues seront contactés par le CNRST pour les inviter à soumettre des projets de recherche complets et détaillés qui seront à leur tour évalués.

Les projets retenus seront financés par le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau. Les modalités de financement et de réalisation des projets feront l'objet d'un contrat entre le METLE, le CNRST et l'organisme de tutelle du porteur du projet.

## 5. CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION

---

### 5.1. CRITERES D'ELIGIBILITE :

Pour être éligible, la proposition devra être :

- soumise par un enseignant-chercheur ou un chercheur confirmé relevant d'un organisme public de recherche. Des partenariats avec des organismes nationaux et étrangers sont possibles (pour les étrangers seule la mobilité sera financée).
- en adéquation aux exigences de cet Appel à Manifestation d'Intérêt ;

### 5.2. CRITERES DE PRESELECTION :

Les critères d'évaluation qui seront utilisés lors de l'évaluation des propositions soumises sont les suivants :

- L'originalité de la proposition de recherche ;
- La qualité scientifique de la recherche proposée ;
- La faisabilité de la proposition;
- Les impacts scientifique, technique, économique et/ou social attendus ;
- Les compétences scientifiques du porteur de la proposition.

Ces 5 critères seront notés chacun sur 10 et les projets seront classés selon la note totale obtenue sur 50. Le comité de pilotage commun METLE-CNRST sélectionnera les propositions, dont les porteurs seront invités à soumettre des projets complets.

## 6. DUREE DES PROJETS :

---

La durée des projets ne doit pas dépasser 03 ans.

## 7. CONDITIONS REQUISES ET OBLIGATIONS DES PORTEURS DE PROPOSITIONS :

---

Chaque porteur est amené à soumettre une seule proposition de projet.

Les propositions bénéficiant déjà d'un financement de la part d'autres organismes, qu'ils soient publics ou privés, doivent être mentionnées dans le formulaire.

## 8. Modalités de participation:

---

Tout enseignant-chercheur ou chercheur confirmé relevant d'un organisme public de recherche intéressé par le présent AMI devra télécharger le formulaire

prévu à cet effet du site web du CNRST ([www.cnrst.ma](http://www.cnrst.ma)) ou de celui du METLE ([www.equipement.gov.ma](http://www.equipement.gov.ma)), le renseigner et l'adresser, par voie électronique, en **un seul fichier** à l'adresse suivante ([securoute@cnrst.ma](mailto:securoute@cnrst.ma)) **au plus tard le 31/03/2019**. Le nom de ce fichier doit obligatoirement comprendre le nom du porteur-son établissement-son université ou organisme (exemple : 2eme-AMI-securoute-Tounsi-FST-UM5-mars2019).